



## Section européenne anglaise Lycée Eugène Ionesco

Le lycée Eugène Ionesco propose pour les élèves de la filière générale, une formation en section européenne anglaise. Créée en 2017, elle fait suite à l'option anglo-saxonne initiée précédemment et s'y substitue. Elle permet à des élèves motivés de développer leurs compétences en langues vivantes et leur connaissance de la culture des pays anglo-saxons.

### Organisation de l'enseignement

Les sections européennes ou de langues orientales sont ouvertes à partir de la classe de seconde jusqu'en classe de terminale. Les élèves qui sont admis en section européenne s'engagent sur 3 années. Ils se voient offrir deux heures hebdomadaires en plus de leur emploi du temps de lycéen. Ces deux heures s'articulent autour d'un **enseignement renforcé de la langue** (1h00) et d'une discipline non linguistique (DNL) (1h00), en histoire-géographie dispensée en anglais. Pour ces enseignements spécifiques, les élèves sont regroupés en dehors de leurs classes habituelles.

### Activités culturelles et échanges

Séjour à Londres de quelques jours en première. Programme évolutif en fonction des années.

### Mention "section européenne" au baccalauréat

La scolarité en section européenne permet aux candidats au baccalauréat qui ont suivi la section de se présenter à une **évaluation spécifique**, en vue d'obtenir l'indication "section européenne anglaise" sur leur diplôme. Deux conditions sont nécessaires :

- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve du premier groupe d'anglais ;
- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'évaluation spécifique de DNL comportant une part de contrôle continu sur la classe de terminale et une épreuve orale terminale, permettant d'apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité de l'élève et les connaissances et compétences en Histoire-géographie sur un programme défini.

### Évaluation spécifique prise en compte comme épreuve facultative

Bien que la section européenne ne soit pas considérée comme une option, le candidat au baccalauréat général peut faire prendre en compte l'évaluation spécifique de la section dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat.

**En définitive, la section européenne permet :**

- **D'améliorer ses compétences en langues**
- **D'acquérir des nouvelles compétences grâce à l'enseignement d'une discipline en langue étrangère**
- **De s'ouvrir à l'International et au dialogue interculturel**
- **D'améliorer sa mobilité professionnelle**

Professeurs ressources

Mme Fayon, professeurs d'anglais

Mme Boucaumont et M. Marie-Lanoë, professeurs de DNL en Histoire-Géographie